Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rapport annuel de gestion

2004-2005

Québec

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

106-01719/

Rapport annuel de gestion

2004-2005

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18e étage
Bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
http://www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-45220-8
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2005

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2004-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

JEAN-MARC FOURNIER

Québec, août 2005

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2004-2005 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport annuel de gestion décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation de la philosophie qui sous-tend ses travaux et une description succincte des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Il présente également les orientations et les objectifs du plan stratégique de la Commission – intégré à celui du ministère de l'Éducation – et prend en compte la planification de ses travaux pour l'année 2004-2005. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard de l'ensemble des objectifs et enfin, il contient un bref rapport sur les activités de la Commission se terminant au 30 juin 2005, conformément à sa loi constitutive.

Au cours de l'année 2004-2005, la Commission a complété les travaux relatifs à l'évaluation institutionnelle des collèges décernant le diplôme d'études collégiales et ceux portant sur le bilan des plans d'aide à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés. Elle a d'ailleurs rendu public un rapport synthèse sur chacune de ces opérations en octobre 2004. La Commission a également amorcé une nouvelle opération en évaluation de programme basée sur l'autoévaluation que les collèges doivent réaliser à l'aide de leur propre politique. Elle a, de plus, procédé à une première évaluation des plans stratégiques des cégeps, commencé l'évaluation de la deuxième génération des plans d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés et elle a poursuivi l'analyse des politiques institutionnelles et des suites données par les collèges à ses évaluations de programme antérieures. Enfin, la Commission a amorcé sa réflexion sur une nouvelle opération qui porterait sur l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que les soixante-cinq conseillers externes, qui ont participé bénévolement aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

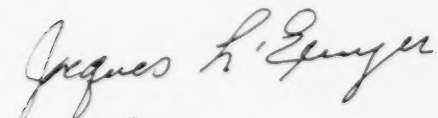

Jacques L'Écuyer

Québec, août 2005

Table des matières

La Déclaration sur la fiabilité des données et des contrôles afférents 9

Chapitre 1 **La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial** 11
1. La mission 11
2. Le mandat 11
3. La vision et les valeurs 12
4. Le processus d'évaluation retenu 12
5. La clientèle 14
6. La structure organisationnelle 14
7. Les comités consultatifs 14
8. Les experts 15
9. Les secteurs d'intervention 15
10. L'ensemble des ressources 16

Chapitre 2 **Les résultats** 17
1. Les objectifs du plan stratégique 2000-2003 17
2. La planification 2004-2005 17
3. Les résultats au regard du plan stratégique 2000-2003 et de la planification 2004-2005 18
   - 3.1 L'évaluation de programme – Opération 2005 18
   - 3.2 Les plans stratégiques des cégeps 19
   - 3.3 Le plan d'aide à la réussite 20
   - 3.4 L'évaluation institutionnelle 21
   - 3.5 La relance auprès des collèges ayant des suites à donner en évaluation de programme ou d'une composante de programme 22
   - 3.6 L'évaluation des politiques institutionnelles 24
4. La présentation des ressources 26
   - 4.1 Les ressources humaines 26
   - 4.2 Les ressources financières 27
   - 4.3 Les ressources informationnelles 27

Chapitre 3 **Le rapport d'activités** 29
1. Réunions de la Commission 29
2. Publications 29
3. Communications 29
4. Relations avec divers organismes 30
5. Activités prévues pour l'année 2005-2006 30

Chapitre 4 **Le cadre législatif gouvernemental** 33
1. L'accès à l'information 33
2. La déclaration de services aux citoyens 33
3. La protection des renseignements personnels 33
4. L'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique 34
5. Le suivi des recommandations du Vérificateur général 34
6. Le code d'éthique et de déontologie 35

ANNEXES 37

ANNEXE I
Organigramme, effectif autorisé et budget de fonctionnement de la Commission au 30 juin 2005 39

ANNEXE II
Membres des comités consultatifs 40

ANNEXE III
Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2004-2005 41

ANNEXE IV
Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation 43

ANNEXE V
Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2004-2005 45

ANNEXE VI
Établissements visités dans le cadre d'une opération d'évaluation en 2004-2005 48

ANNEXE VII
Évaluations en cours au 30 juin 2005 49

ANNEXE VIII
Suites données par les établissements aux rapports d'évaluation de la Commission, au 30 juin 2005 51

ANNEXE IX
Opération d'évaluation de programme complétée au 30 juin 2005 58

ANNEXE X
Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2005 59

ANNEXE XI
Publications de la Commission 63

ANNEXE XII
Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 64

La Déclaration sur la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2004-2005 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2005.

Le président,

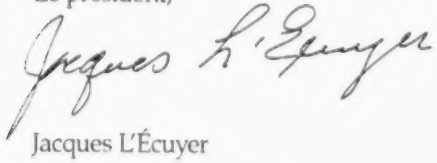

Jacques L'Écuyer

Québec, le 11 août 2005

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. La mission

Dans le prolongement des travaux réalisés en 1992 par la Commission parlementaire de l'éducation, le gouvernement du Québec faisait connaître, en avril 1993 [1], les orientations d'avenir et les mesures de renouveau qu'il préconisait pour l'enseignement collégial québécois. Il exprimait alors sa volonté d'instaurer un dispositif d'évaluation externe confié à trois commissaires [2] « clairement mandatés pour évaluer, c'est-à-dire porter un jugement formel de qualité sur la manière dont les collèges remplissent leurs responsabilités académiques. La Commission exercerait ainsi un pouvoir déclaratoire de caractère essentiellement public, assorti d'un pouvoir de recommandation à l'adresse des collèges [...] et à l'adresse du ministre [...] [3] ».

En juin de la même année, le gouvernement concrétisait cette volonté par la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Organisme public d'évaluation essentiellement voué au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de la formation des étudiantes et des étudiants, la Commission a une mission qui couvre pratiquement toutes les dimensions de l'enseignement collégial, avec un accent particulier sur les programmes d'études et la gestion académique.

2. Le mandat

En vertu de sa loi constitutive adoptée en juin 1993, la Commission a le mandat d'évaluer pour tous les établissements auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;

1. MESS, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*, Québec, avril 1993, 39 p.
2. Nombre porté à quatre par l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* en décembre 2002.
3. MESS, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*, Québec, avril 1993, p. 27.

- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

En vertu de la Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial adoptée en décembre 2002, la Commission a le mandat d'évaluer pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :

- la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien;
- dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

3. La vision et les valeurs

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collèges de plus en plus responsables de la qualité de leurs programmes.

4. Le processus d'évaluation retenu

Les programmes et l'évaluation institutionnelle

La Commission a retenu un processus d'autoévaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre d'une opération d'évaluation, la Commission demande aux collèges visés de procéder à leur autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Ce processus a été retenu pour l'évaluation des programmes ou d'une composante de programme et pour l'évaluation institutionnelle. Pour chaque opération, la Commission produit un guide qui explicite les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter.

À la suite de l'analyse d'un rapport d'autoévaluation, un comité de la Commission rend visite à l'établissement pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire. À cette fin, le comité rencontre différents groupes de personnes : dirigeants, professeurs, professionnels, étudiants, personnel de soutien.

La Commission élabore ensuite un rapport préliminaire où elle expose les résultats de son évaluation. Ce rapport comporte, le cas échéant, des recommandations ou des suggestions d'amélioration auxquelles l'établissement peut réagir. Sur réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport final qui, dans le cas de l'évaluation de programme, présente l'un ou l'autre des jugements suivants : « qualité », « forces et faiblesses », « problématique » ou « ne doit plus être offert dans les conditions qui avaient cours au moment de l'évaluation ».

Lorsque des améliorations majeures sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Lorsque celles-ci sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révise son jugement d'ensemble.

Dans les cas où la Commission a constaté des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter à nouveau pour vérifier si les améliorations apportées sont suffisantes.

Les politiques institutionnelles

Lors de l'évaluation d'une politique institutionnelle (apprentissages, programmes), la Commission examine d'abord le texte de la politique et, par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique assure la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et permet au collège d'en témoigner. Dans le cas de la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission s'assure ensuite que ces politiques sont bien appliquées et qu'elles sont efficaces dans le cadre des évaluations de programme ou d'opérations élaborées à cette fin.

Les plans d'aide à la réussite

Lorsqu'elle évalue le plan d'aide à la réussite d'un collège, la Commission vérifie d'abord l'efficacité potentielle du plan. Par la suite, à l'occasion de l'évaluation du bilan du plan, elle se prononce sur sa mise en œuvre et son efficacité réelle. Depuis juillet 2004, le plan d'aide à la réussite de chaque cégep est intégré à son plan stratégique. C'est pourquoi il est désormais examiné lors de l'évaluation de ce dernier. Dans le cas des collèges privés subventionnés, la Commission poursuit l'évaluation de leur plan d'aide à la réussite au fur et à mesure de leur transmission.

Les plans stratégiques des cégeps

Comme se doter d'un plan stratégique représente une nouvelle obligation pour les cégeps, la Commission a adopté un processus comportant deux étapes : elle procède d'abord à une première analyse du plan et suite à la réaction du collège, qui peut comprendre des

modifications du plan, elle adopte un rapport définitif qu'elle lui transmet. Pour procéder à l'évaluation des plans stratégiques, la Commission a développé, à partir des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, des critères permettant de juger de la conformité et de l'efficacité potentielle de chaque plan. Enfin, la Commission évaluera l'efficacité du plan à son échéance ou après cinq ans si le terme va au-delà de cette période.

5. La clientèle

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales. Dans l'état actuel des choses, cela représente 117 établissements : 48 cégeps [4], 11 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université, 22 collèges privés subventionnés et 36 établissements privés non subventionnés [5].

6. La structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Il s'agit de : M. Jacques L'Écuyer, président, M^me^ Louise Chené ainsi que MM. Gilles Levesque et Stephen Tribble. Les membres de la Commission sont secondés dans leurs tâches par une équipe de 25 personnes. L'organigramme se retrouve à l'Annexe I.

7. Les comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Ainsi, pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend, elle a décidé de se doter d'un tel comité pour l'assister dans ses travaux [6].

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes socioéconomiques et éducatifs concernés. Chaque comité, dont le nombre des membres peut varier, est formé d'un membre de la Commission qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'opération au sein de la Commission.

4. La Commission a aussi procédé à au moins une évaluation dans plusieurs centres d'études collégiales, campus ou instituts relevant d'un collège. Ces centres, campus ou instituts ne sont pas comptabilisés ici.

5. Le nombre d'établissements visés par le mandat de la Commission peut varier d'une année à l'autre, principalement à cause de l'octroi ou de la révocation de permis dans la catégorie des établissements privés non subventionnés.

6. L'Annexe II présente les comités consultatifs actifs en 2004-2005, page 40.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux ainsi que dans l'élaboration, le cas échéant, d'un guide spécifique d'autoévaluation et d'instruments qui serviront à l'évaluation. Elle leur demande également de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation – ou de certains documents officiels tels les plans stratégiques des cégeps – de participer, lorsque c'est le cas, à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

8. Les experts

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour chacune des visites d'évaluation qu'elle réalise dans les établissements [7].

Composition et rôle des comités de visite

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité analyse le rapport d'autoévaluation et visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

9. Les secteurs d'intervention

La spécificité du rôle de la Commission, de son expertise et de son existence même l'amène à participer à de grands débats sociaux, à contribuer au développement d'une culture d'évaluation et à exercer une influence sur le développement de l'enseignement supérieur au Québec et à l'étranger.

Un volet international

Dès sa création, la Commission a voulu établir et renforcer des liens avec les organismes homologues à l'étranger afin de partager et de réinvestir, le cas échéant, les résultats d'expériences ou de travaux en évaluation. Cette volonté s'est traduite de différentes façons, entre autres choses, par la participation aux travaux d'agences nationales ou

7. La liste des conseillers externes auxquels la Commission a fait appel en 2004-2005 se retrouve à l'Annexe III, page 41.

internationales[8], par la participation à des évaluations d'établissements d'enseignement supérieur, par la rencontre de diverses délégations étrangères recherchant son expertise et par l'accueil d'observateurs étrangers et de stagiaires venus participer à ses travaux.

10. L'ensemble des ressources

Les ressources humaines

Au 30 juin 2005, l'effectif permanent autorisé comprenait vingt-sept postes réguliers dont quinze professionnels et professionnelles, six agentes de secrétariat, deux hors cadre, un cadre, une technicienne en administration, une agente de bureau et un opérateur en informatique. (Voir l'Annexe I, Tableau 1, page 39).

Les ressources financières

Pour l'exercice financier 2004-2005 (du 1er avril 2004 au 30 mars 2005), la Commission disposait d'un budget de 2 252 100 $ ventilé en trois supercatégories de dépenses (Voir l'Annexe I, Tableau 2, page 39).

Les ressources informationnelles

La Commission possède une infrastructure technologique intégrée qui permet l'accès, le traitement, la transmission, la diffusion et la conservation de l'information, incluant l'utilisation des sites Intranet et Internet.

8. Il s'agit, par exemple, de l'Association des collèges communautaires du Canada, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation universitaire interaméricaine et l'International Network of Quality Assurance Agencies in Higher Education.

Chapitre 2
Les résultats

1. Les objectifs du plan stratégique 2000-2003[9]

Élaboré en conformité avec la Loi sur l'administration publique, le plan stratégique 2000-2003 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est intégré à celui du ministère de l'Éducation[10]. Trois orientations stratégiques interpellent plus directement la Commission à savoir, la réussite[11], les programmes d'études[12] et la gestion[13].

De par la nature particulière du mandat d'évaluation de la Commission, la réalisation des activités prévues pour une année donnée constitue l'indicateur de résultats permettant de mesurer l'accomplissement de son mandat. L'atteinte des objectifs contenus dans la planification annuelle des travaux de la Commission demeure toutefois tributaire du respect, par les collèges, des délais qui leur sont impartis lors du lancement d'une opération d'évaluation.

2. La planification 2004-2005

Pour l'exercice 2004-2005, la Commission prévoyait réaliser les activités suivantes :

- amorcer les travaux relatifs à une nouvelle opération en évaluation de programme, élaborer les outils d'analyse nécessaires à la réalisation de cette évaluation, former les experts et commencer les visites d'établissements;
- compléter l'élaboration des outils d'analyse utiles à la réalisation de l'évaluation des plans stratégiques des cégeps, évaluer les plans;
- compléter l'évaluation du bilan des premiers plans d'aide à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés, élaborer et rendre public le rapport synthèse sur cette opération, commencer l'évaluation de la deuxième génération des plans d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés, au rythme de leur envoi;
- compléter les visites des collèges dans le cadre de l'évaluation institutionnelle, élaborer et rendre public le rapport synthèse sur cette opération;

9. Le nouveau plan stratégique du Ministère (2005-2008) – incluant celui de la Commission – a été déposé à l'Assemblée nationale en mars 2005. Le présent rapport annuel de gestion se réfère donc au plan en vigueur durant l'année 2004-2005.

10. L'Annexe IV (page 43) présente les éléments du plan stratégique qui concernent la Commission. Le plan a été mis à jour en 2001.

11. « Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiants et des étudiantes, en favorisant un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme ».

12. « Assurer la pertinence des programmes en fonction des réalités du monde actuel et de l'évolution du marché du travail ».

13. « Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique ».

- relancer les collèges n'ayant pas encore donné les suites appropriées à l'une ou l'autre des opérations d'évaluation complétées;
- poursuivre, au rythme de leur envoi par les collèges, l'évaluation des politiques institutionnelles (nouvelles ou révisées) relatives à l'évaluation des apprentissages ou des programmes.

3. Les résultats au regard du plan stratégique 2000-2003 et de la planification 2004-2005

3.1 L'évaluation de programme – Opération 2005

Orientation stratégique	Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte
Axe d'intervention	Évaluation dans chaque collège offrant le diplôme d'études collégiales d'un programme choisi et autoévalué par ce dernier à partir de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)
1er objectif	Évaluer le programme choisi par chaque collège
2e objectif	Évaluer la PIEP des collèges n'ayant pas déjà démontré son efficacité
3e objectif	Élaborer les outils de travail nécessaires à la réalisation de cette évaluation
4e objectif	Former les experts qui participeront aux visites d'établissements
5e objectif	Commencer les visites d'établissements

En septembre 2004, la Commission informait les collèges publics et privés subventionnés du lancement d'une nouvelle opération en évaluation de programme. Elle demandait alors à chaque collège concerné de lui transmettre, d'ici la fin de l'année scolaire 2004-2005, l'autoévaluation de l'un ou l'autre de ses programmes d'études, autoévaluation réalisée à l'aide de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Le rapport du collège devait comprendre au moins les éléments suivants : une appréciation de la pertinence du programme, de la cohérence des activités et des méthodes pédagogiques au regard des objectifs du programme, de la justesse de l'évaluation des apprentissages et de l'efficacité du programme. Tout en laissant les collèges libres de choisir le programme à évaluer, la Commission leur demandait de privilégier si possible un programme élaboré par compétences, de préférence le programme *Sciences de la nature* ou l'un des programmes des *Techniques physiques* ou *biologiques*.

La Commission demandait aussi aux collèges appliquant pour la première fois leur politique d'évaluation des programmes de joindre à leur rapport une brève appréciation de l'efficacité de leur politique. Enfin, elle demandait aux collèges n'ayant pas encore complété l'opération antérieure (1998-2002) réalisée à l'aide de cette politique de faire de même.

Résultats

Au cours de l'automne 2004, la Commission a élaboré les outils de travail nécessaires à la réalisation de cette évaluation (grille d'analyse, canevas de rapport). Par ailleurs, la formation des experts externes s'est déroulée au printemps 2005 avec la tenue de cinq sessions – sur cinq jours – auxquelles 63 personnes ont participé.

Au 30 juin 2005, la Commission a effectué huit visites d'établissements et elle a en main le rapport d'autoévaluation de seize autres collèges. Les visites se poursuivront tout au long de l'année 2005-2006. Enfin, la Commission procédera à la création d'un comité consultatif pour l'assister dans le cadre de cette opération.

Commentaires

Lors du lancement de l'opération en septembre 2004, la Commission a indiqué aux établissements qu'elle accepterait le rapport d'une autoévaluation réalisée en 2003 ou en 2004 dans la mesure où elle a été approuvée par leur conseil d'administration en 2004. Suite à un échange avec des représentants de collèges, elle a également convenu de prolonger le délai pour la remise du rapport d'autoévaluation jusqu'en décembre 2005. Enfin, deux visites prévues au printemps 2005 ont été reportées à l'automne suivant en raison des grèves dans le secteur public et de la grève étudiante.

3.2 Les plans stratégiques des cégeps

Orientation stratégique	Contribuer à l'amélioration de la gestion des cégeps en les aidant à se doter d'un plan stratégique utile et efficace
Axe d'intervention	Évaluation de l'efficacité potentielle du plan et de sa conformité aux exigences de la loi
1er objectif	Compléter l'élaboration des outils d'analyse utiles à la réalisation de cette évaluation
2e objectif	Soutenir les collèges dans leur démarche en organisant des rencontres sur une base volontaire
3e objectif	Transmettre les rapports d'évaluation aux collèges

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, chaque cégep est tenu de se donner un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et de le soumettre à la Commission. Un tel plan intègre obligatoirement leur plan de réussite. Le plan stratégique est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé et transmis de nouveau à la Commission pour examen. Les cégeps avaient jusqu'au 1er juillet 2004 pour déposer leur plan.

Résultats

Au cours de l'été 2004, la Commission a développé un cadre d'analyse lui permettant de mieux encadrer l'évaluation des plans stratégiques et elle a commencé l'analyse de ces plans durant l'automne. Au 30 juin 2005, la Commission a examiné 44 des 45 plans reçus et elle a transmis à 43 cégeps leur rapport préliminaire respectif. En réaction à ce rapport, une dizaine de collèges ont tenu à rencontrer la Commission. Ces rencontres ont eu lieu au printemps 2005. Enfin, 27 collèges ont remis à la Commission la réaction à leur rapport préliminaire et, au 30 juin, cette dernière a transmis le rapport définitif à huit d'entre eux.

Au cours de l'année, les activités du comité consultatif ont porté sur l'examen du cadre d'analyse et du modèle de rapport préliminaire ainsi que sur l'analyse de cinq rapports préliminaires et d'un projet de rapport d'étape concernant l'opération.

L'évaluation des plans stratégiques se poursuivra au cours de la prochaine année et, le cas échéant, la Commission évaluera également la version actualisée de ces plans.

Commentaires

La planification stratégique relève de la gestion interne propre à chaque cégep et, de ce fait, la Commission n'a pas élaboré de guide spécifique à leur intention pour les aider dans la préparation de leur plan respectif. L'information qu'elle leur avait transmise en octobre 2003 lui semblait alors suffisamment précise au regard des principaux points sur lesquels elle entendait s'appuyer pour fonder son évaluation.

Suite à l'analyse des premiers plans, la Commission en est venue à la conclusion que les cégeps n'avaient pas de référentiel commun en matière de planification stratégique. C'est pourquoi, en février 2005, elle a décidé de leur remettre son propre cadre d'analyse afin de mieux les supporter dans leur démarche.

3.3 Le plan d'aide à la réussite

Orientation stratégique	Contribuer à l'augmentation de la réussite scolaire en aidant les collèges à se doter d'un plan de réussite efficace
Axe d'intervention	Évaluation de l'application des plans d'aide à la réussite et de l'efficacité des mesures mises en place
1er objectif	Compléter l'évaluation du bilan du plan 2000-2003 des cégeps et des collèges privés subventionnés
2e objectif	Élaborer et rendre public le rapport synthèse de cette opération
3e objectif	Commencer l'évaluation de la deuxième génération des plans d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés
4e objectif	Transmettre les rapports d'évaluation aux collèges

Résultats

Bilan du plan d'aide à la réussite 2000-2003 des cégeps et des collèges privés subventionnés

En 2004-2005, la Commission a continué l'analyse du bilan du plan d'aide à la réussite 2000-2003 en évaluant cinq bilans présentés par autant de collèges privés subventionnés. Chaque collège a reçu un rapport d'évaluation et quatre d'entre eux comportaient une recommandation.

En octobre 2004, la Commission a rendu public son rapport synthèse sur l'évaluation du bilan des plans d'aide à la réussite 2000-2003. Son analyse inclut les observations qui découlent des deux évaluations précédentes à savoir, l'évaluation du plan initial en 2001-2002 et l'évaluation de la mise en œuvre de ces plans en 2002-2003.

Deuxième génération des plans d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés

Au cours de l'année, la Commission a évalué le plan d'aide à la réussite de 12 collèges privés subventionnés et l'addenda 2004-2005 d'un collège ayant décidé de prolonger d'une année l'application de son plan d'aide initial 2001-2003. Dans 69,2 % des cas (9/13), la Commission a jugé que le plan permettra de bien soutenir la réussite et la diplomation des élèves. Dans les autres cas, les collèges devront prendre les mesures appropriées pour que leur plan d'aide favorise réellement la réussite et la diplomation de leurs élèves.

Commentaires

Depuis juillet 2004, le plan d'aide à la réussite des cégeps est obligatoirement intégré à leur plan stratégique comme le stipule la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Pour leur part, les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan d'aide à la réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire. Dans ces cas-là, la Commission évalue le plan.

Bilan du plan d'aide à la réussite 2000-2003 des cégeps et des collèges privés subventionnés

Les principales conclusions du rapport synthèse montrent que la mise en place des plans d'aide à la réussite s'est accompagnée, autant dans les collèges publics que privés, d'une hausse de la réussite des cours à la première session et, à un niveau moindre, d'un accroissement de la réinscription des élèves au troisième trimestre. Ces premiers résultats semblent prometteurs. Certains collèges devront toutefois améliorer la mise en œuvre de leur plan, particulièrement au regard de la coordination et du suivi des actions prévues.

Les plans de réussite sont relativement récents et leur influence éventuelle sur la réussite des élèves devrait être plus visible dans quelques années. Les progrès déjà observés après l'expérience d'un premier plan confirment que les collèges sont sur la bonne voie.

3.4 L'évaluation institutionnelle

Orientation stratégique	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement collégial en aidant les collèges à s'acquitter encore mieux de leur mission de formation
Axe d'intervention	Évaluation de l'organisation et de la gestion d'un collège ainsi que l'atteinte des objectifs
1er objectif	Terminer les visites d'établissements
2e objectif	Transmettre les rapports d'évaluation aux collèges
3e objectif	Élaborer et rendre public le rapport synthèse sur cette opération

En vertu de l'article 13 de sa loi, la Commission a le mandat d'évaluer, pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. L'évaluation institutionnelle couvre donc les principales responsabilités et activités rattachées à la réalisation de la mission éducative d'un collège.

Résultats

Du 7 septembre au 25 novembre 2004, la Commission a complété la visite des collèges (10), chaque visite durant habituellement trois jours. Au cours de l'année, elle a transmis aux établissements 54 rapports d'évaluation (18 préliminaires et 36 définitifs)[14]. Dans 64 % des cas (23/36 rapports définitifs), elle a jugé que le collège assume bien les responsabilités qui lui sont confiées. Enfin, la Commission a également examiné les suites

14. L'Annexe V contient la liste des établissements auxquels la Commission a transmis un rapport en 2004-2005 (p. 45) et l'Annexe VI présente la liste des établissements visités en cours d'année (p. 48).

données par trois collèges à ses recommandations et, pour deux d'entre eux, elle a jugé que les suites étaient satisfaisantes.

Les activités du comité consultatif ont, pour l'essentiel, porté sur la réalisation des visites, sur l'analyse de 15 projets de rapports d'évaluation ainsi que sur l'appropriation du rapport synthèse. Le comité a mis fin à ses travaux le 2 décembre 2004.

Enfin, la Commission a rendu public son rapport synthèse le 4 octobre 2004.

Commentaires

Dans la foulée du *Forum sur l'avenir des cégeps* tenu en juin 2004, la Commission a décidé d'élaborer et de rendre public le rapport synthèse sur l'évaluation institutionnelle dès le début de l'automne 2004 et cela, même si la visite des établissements n'était pas terminée et même si plusieurs collèges n'avaient pas encore reçu leur rapport définitif. Elle a jugé faire œuvre utile en rendant publics les résultats de l'évaluation institutionnelle avant que les orientations gouvernementales sur le développement de l'enseignement collégial ne soient arrêtées.

Les principales conclusions du rapport synthèse montrent que les collèges ont fait la preuve qu'ils sont en mesure d'assumer consciencieusement leur responsabilité d'offrir un enseignement de haut niveau, d'en assurer la qualité et d'en rendre compte de façon crédible. Ils ont aussi montré que lorsqu'ils disposent d'un degré suffisant d'autonomie, ils sont capables d'innover et de répondre encore mieux aux besoins de leurs étudiants et de leurs partenaires. Ces constats militent en faveur d'un allégement de certaines contraintes légales, réglementaires ou conventionnées qui limitent l'exercice des responsabilités des collèges.

La Commission estime donc que le moment est venu de leur donner une plus grande marge de manœuvre pour qu'ils puissent continuer de progresser et d'améliorer la qualité de la formation et celle des services rendus. Toutefois, les collèges devront poursuivre le travail amorcé, notamment compléter la mise en place ou améliorer le fonctionnement de certaines structures tels la commission des études et le conseil d'administration et, de procéder à une véritable évaluation de leurs ressources humaines.

3.5 La relance auprès des collèges ayant des suites à donner en évaluation de programme ou d'une composante de programme

Orientation stratégique	▸	Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte
Axe d'intervention	▸	Évaluation de programme ou d'une composante de programme
1er objectif		Évaluer les programmes désignés par la Commission
2e objectif		Procéder à la réévaluation de programmes jugés problématiques
3e objectif	▸	Relancer les établissements n'ayant pas donné de suites à un rapport de la Commission contenant une ou des recommandations
4e objectif		Transmettre les rapports d'évaluation aux collèges

À chaque année, la Commission s'assure que les collèges donnent des suites à ses recommandations, qu'il s'agisse d'une réévaluation de programme, d'une autoévaluation en retard ou encore, des suites comme telles.

Réévaluation de programme ou d'une composante de programme d'études

— Formation générale

RÉSULTATS

En novembre 2004, la Commission a transmis un deuxième rapport d'évaluation de la formation générale offerte dans trois écoles juives sous la responsabilité du Cégep Marie-Victorin. Au terme d'une deuxième évaluation, la Commission a constaté des améliorations et le collège a préparé un plan d'action pour redresser la situation observée.

COMMENTAIRES

Le Cégep prévoit transmettre à la Commission un bilan de réalisation du plan d'action de la composante de formation générale des trois écoles. Pour sa part, la Commission s'attend à recevoir le suivi des recommandations formulées dans son rapport avant la fin de l'année 2005.

— Techniques administratives

RÉSULTATS

En septembre 2004, la Commission a transmis au Collège Bart un deuxième rapport d'évaluation du programme *Commerce international* (LCA.1C). L'évaluation a permis de mettre en lumière les aspects de la mise en œuvre du programme qui demandent à être améliorés et ces améliorations doivent être appliquées au programme modifié que le Collège offre depuis janvier 2004, soit *Commerce international* (LCA.7X).

COMMENTAIRES

Les modifications successives apportées au programme, particulièrement au stage, avaient introduit une certaine instabilité dans le programme. La Commission s'attend à recevoir le suivi des recommandations formulées dans son rapport avant la fin de l'été 2005.

Suites données par les collèges aux rapports d'évaluation de la Commission

RÉSULTATS

Depuis 1994, la Commission a réalisé 438 évaluations de programme – dont sept réévaluations – qui ont donné lieu à 353 visites d'établissements et à l'élaboration de 352 rapports. Dans 75 % des cas, les résultats de l'évaluation ont amené la Commission à formuler au moins une recommandation aux collèges concernés, ce qui représente un total de 819 recommandations.

Si l'on considère l'ensemble des collèges actifs [15] ayant reçu un rapport contenant au moins une recommandation, des suites satisfaisantes ont été données dans près de 83 % des cas.

En 2004-2005, la Commission a examiné 6 rapports [16] donnant suite à l'une ou l'autre des évaluations de programme réalisées depuis 1994. Dans tous les cas, elle a jugé que les suites données étaient satisfaisantes.

15. La Commission a évalué au moins un programme dans vingt établissements qui ont cessé leurs activités collégiales depuis : trois collèges privés subventionnés et dix-sept privés non subventionnés. Ces établissements ne sont pas pris en compte ici.

16. Les rapports évalués se répartissent de la façon suivante : trois en Sciences humaines et trois pour les programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés.

Au 30 juin 2005, le pourcentage des établissements actifs dont le processus d'évaluation est terminé varie entre 60 % pour l'opération la plus récente [17] et près de 95 % pour les plus anciennes (Informatique et Sciences humaines) [18]. Enfin, quatre établissements privés non subventionnés doivent procéder à une deuxième autoévaluation.

COMMENTAIRES

Le processus d'évaluation est considéré incomplet tant que l'établissement n'a pas donné des suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. À cet effet, la Commission lui demande de produire un rapport ou de fournir de l'information complémentaire sur les actions prises et sur les mesures mises en place pour améliorer la qualité du programme en question. Des établissements doivent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. Dans la majorité des cas, la Commission estime que les collèges donnent des suites adéquates.

3.6 L'évaluation des politiques institutionnelles

Orientation stratégique	Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collèges à se doter de politiques efficaces et équitables
Axe d'intervention	Évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages, de celles relatives aux programmes ainsi que leur application
1er objectif	Poursuivre l'évaluation de l'efficacité potentielle des politiques d'évaluation des programmes transmises par les collèges
2e objectif	Poursuivre l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes dans les établissements ayant transmis leur rapport d'autoévaluation après l'échéance du 31 décembre 2001
3e objectif	Poursuivre l'évaluation du contenu des politiques d'évaluation des apprentissages transmises par les collèges

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes

L'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales stipule que les établissements doivent se doter d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP). Contrairement à celle relative aux apprentissages (PIEA) dont certains des éléments de contenu sont prescrits par le Règlement, il appartient à chaque collège de définir sa PIEP et de décrire, dans un texte officiel, de quelle manière il assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner.

La Commission analyse le *contenu* de la politique et elle se prononce sur son efficacité probable. L'évaluation de son *application* permet à la Commission de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec sa propre politique. Cette évaluation est habituellement réalisée dans le cadre d'une opération particulière, comme ce fut le cas en 1998-2002, lorsque la Commission a évalué l'application de la PIEP dans les collèges décernant le diplôme d'études collégiales.

17. La deuxième évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés réalisée en 2001-2003.

18. Pour chacune de ces opérations, la situation au 30 juin 2005 est présentée à l'Annexe VII, p. 49.

RÉSULTATS

La politique

En 2005, la Commission a évalué la PIEP de dix établissements. Dans deux cas, il s'agissait d'une première version de la politique dont l'une portait sur la formation en ligne et, dans les autres cas, il s'agissait de politiques révisées. Trois de ces dernières politiques donnaient suite à l'évaluation de l'application de cette politique et une autre, à l'évaluation institutionnelle. Dans deux cas, la Commission a jugé que la politique contenait certains des éléments et composantes essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Elle a formulé trois recommandations à ces collèges.

Au 30 juin, vingt-huit établissements n'avaient pas encore transmis leur politique : un public, trois privés subventionnés, vingt-trois privés non subventionnés et un autre qui relève d'une université (voir l'Annexe IX, page 58).

L'application de la politique

En août 2004, la Commission a transmis un rapport définitif à un collège privé subventionné. Elle a jugé que l'application faite par le collège était partiellement conforme et peu efficace. Elle lui a donc demandé de procéder à l'autoévaluation de l'application de sa politique révisée lors de sa prochaine évaluation de programme et de lui transmettre son rapport.

Au 30 juin 2005, le processus d'évaluation est terminé pour 60 des 84 collèges touchés par cette évaluation complétée en 2002. Vingt et un collèges – dont onze en seront à leur première application de leur politique – compléteront cette évaluation dans le cadre de la nouvelle opération en évaluation de programme, lancée en septembre 2005. Enfin, un collège a demandé que cette évaluation soit reportée à une date ultérieure et deux autres ont des suites à donner au rapport de la Commission (Voir l'Annexe X, pages 59-60).

COMMENTAIRES

La politique

La très grande majorité des collèges publics et privés subventionnés ont leur PIEP et plus de 41 % d'entre eux ont d'ailleurs soumis une deuxième version pour examen. La Commission évalue ces politiques au fur et à mesure qu'elles lui sont transmises.

L'application de la politique

Comme il en est fait mention au point 3.1 du présent rapport (page 18), la Commission a voulu évaluer la PIEP des collèges n'ayant pas encore démontré son efficacité. Ces collèges doivent joindre, au rapport d'autoévaluation produit dans le cadre de l'évaluation de programme amorcée en 2005, un bref rapport sur l'efficacité de leur politique.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

En vertu de l'article 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, les établissements soumis au Règlement doivent adopter une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et la transmettre à la Commission pour évaluation. Cette dernière évalue l'application de la PIEA dans le cadre d'une évaluation de programme.

Résultats

Durant l'année, la Commission a évalué quatorze PIEA déposées par treize collèges et treize d'entre elles étaient des politiques révisées. Les politiques évaluées répondent aux exigences du *Règlement* et aux normes de la Commission, sauf dans cinq cas. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'Annexe X (page 61).

Au 30 juin dernier, trois établissements privés non subventionnés n'avaient pas encore transmis à la Commission le texte officiel de leur politique.

Commentaires

En évaluation de programme, la Commission a formulé, à de nombreuses reprises, des recommandations sur l'application de la PIEA dans les collèges. Ces recommandations en ont amené plusieurs à revoir leur politique et, aujourd'hui, 83,3 %[19] des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et près de 40 %, une troisième. Toutes les politiques actuellement en vigueur, sauf celles de six établissements, ont été jugées « satisfaisante » ou « entièrement satisfaisante ». Les six collèges en question ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation à laquelle ils doivent donner suite. Enfin, la Commission examine actuellement la possibilité de lancer une opération spécifique à l'application de la PIEA au cours de la prochaine année.

4. La présentation des ressources

4.1 Les ressources humaines

Développement des ressources humaines

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, 18 personnes (64 % de l'effectif) ont participé à au moins une activité de formation. À cet égard, la Commission a investi 18 834 $ comprenant les coûts directs et indirects, mais excluant la rémunération du personnel, ce qui représente 93 jours de formation. Ainsi, 7 602 $ ont été consacrés à des cours soit en communication orale et écrite, soit en informatique et bureautique ou encore, en gestion et administration. Enfin, elle a consacré un montant de 11 232 $ en participation à des congrès, des colloques et des conférences.

Mouvements du personnel au 30 juin 2005

Durant l'année, la Commission a procédé à l'embauche de deux employés professionnels dont un à statut temporaire. Trois personnes ont pris leur retraite – deux professionnels et un cadre – et une professionnelle a démissionné en juin pour retourner à l'enseignement. En fonction des règles du Conseil du Trésor concernant les départs à la retraite, un poste de professionnel a été supprimé de l'effectif autorisé.

Aide à la personne

En matière d'aide à la personne, la Commission utilise les services de la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

19. Il s'agit des 114 collèges (sur 117) qui ont déposé à la Commission leur *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.

4.2 Les ressources financières

La Commission gère un budget de 2 252 100 $ affectés aux supercatégories suivantes : 78 % au « traitement », 21 % au « fonctionnement » et 1 % à l'« amortissement ».

À chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses travaux d'évaluation. En 2004-2005, 65 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore, de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements, les réunions des comités, les séances de formation organisées à l'intention des experts (63 personnes) s'élèvent à 82 060 $, ce qui représente 26 % de la catégorie « services » du budget de fonctionnement.

4.3 Les ressources informationnelles

Au cours de la dernière année, la Commission a poursuivi les travaux de développement d'un système d'information et de gestion lui permettant de gérer diverses bases de données essentielles à la poursuite de ses travaux et à sa gestion interne. Le système permet, notamment, de présenter un portrait fiable des évaluations réalisées dans les collèges et de suivre ainsi de plus près la situation au regard des améliorations apportées pour donner suite aux jugements de la Commission. Des permissions d'accès ciblées assurent la gestion sécuritaire des renseignements personnels.

En juin 2005, la Commission a mis à la disposition de l'ensemble du personnel une nouvelle version du système comportant, entre autres choses, deux améliorations majeures : la première assure une gestion plus efficace des dossiers d'évaluation rendus à échéance et la seconde, donne accès à une vingtaine de rapports statistiques et à divers rapports sur l'état du processus pour chacune des opérations d'évaluation en cours ou terminées.

Enfin, la Commission a fait appel à des services de consultants en informatique (26 278 $), elle a acquis les mises à jour et les droits d'utilisation pour différents logiciels (1 845 $) et elle a poursuivi la mise à jour de son parc informatique par l'achat d'équipement (22 978 $).

Chapitre 3
Le rapport d'activités

L'article 22 de la loi constitutive de la Commission précise qu'elle doit, à chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités sert de base à la présentation des résultats du chapitre 2 du rapport annuel de gestion, il sera question, dans le présent chapitre, des autres activités réalisées en cours d'année.

1. Réunions de la Commission

Du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, la Commission a tenu 13 réunions totalisant 15 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 154 rapports d'évaluation (60 préliminaires, 94 définitifs) qu'elle a transmis aux collèges.

2. Publications

En 2004-2005, la Commission a publié deux rapports synthèses, le premier portant sur l'évaluation institutionnelle et le second, sur les plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés. Elle a également publié son rapport annuel de gestion 2003-2004, rapport déposé à l'Assemblée nationale en avril 2005. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'Annexe XI, page 63.

3. Communications

Au cours de l'année, la Commission a rendu publics, lors d'une conférence de presse et d'un lancement, les deux documents suivants : *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* et *L'évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges*. Le président de la Commission a également répondu à des demandes d'entrevues de la part de journalistes des médias écrits et électroniques.

La Commission a par ailleurs continué d'alimenter son site Internet en y plaçant le résultat de chacune de ses évaluations. Il compte actuellement un peu plus de 1 500 rapports adressés aux établissements, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

4. Relations avec divers organismes

Tout au long de l'année, la Commission a été en contact avec divers intervenants ou organismes concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation, soit en donnant des conférences, en participant à des colloques ou encore, en rencontrant des représentants et représentantes de l'un ou l'autre des organismes suivants : l'Association québécoise de pédagogie collégiale, l'Association des collèges privés du Québec, la Commission des affaires pédagogiques et la Commission des relations de travail de la Fédération des cégeps, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, la Fédération des cégeps, le Forum des directeurs généraux des cégeps et l'Université du Québec à Montréal.

Au fil des ans, la Commission a développé et entretenu des liens étroits avec différents organismes canadiens et étrangers travaillant dans le domaine de l'évaluation ou de l'enseignement supérieur. En 2004-2005, elle a notamment participé aux travaux d'un comité d'évaluation du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, du Comité national d'évaluation de France (Paris), d'un comité relevant du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada dans le cadre de l'élaboration d'une structure de reconnaissance des qualifications et d'une approche pancanadienne au chapitre de l'assurance de la qualité des programmes (Alberta), de la Conférence biennale 2005 de *l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (Nouvelle-Zélande), du congrès 2005 de l'Association des collèges communautaires du Canada, du Symposium international sur l'évaluation et l'accréditation de l'enseignement supérieur en Amérique latine (Costa Rica), de l'UNESCO dans le cadre d'une rencontre sur l'assurance de la qualité dans le monde francophone et enfin, de l'Université catholique de Lima (Pérou) dans le cadre d'un programme international de formation à l'évaluation.

La Commission a également participé à l'évaluation de l'Université de Santiago (Chili). Enfin, elle a rencontré des représentants du ministère de l'Éducation du Maroc et de celui des Seychelles ainsi que des délégations provenant respectivement de Madagascar, de Chine et d'Haïti.

5. Activités prévues pour l'année 2005-2006

L'année 2005-2006 sera une année charnière pour la Commission. En effet, les deux commissaires fondateurs encore en poste, dont le président, termineront leur mandat au cours de l'été et, dès septembre, une nouvelle garde prendra la relève.

La Commission a déjà annoncé aux collèges qu'elle entend procéder à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages dans le cadre d'une opération distincte de l'évaluation d'un programme, comme c'était le cas jusqu'à maintenant. Elle fera connaître ses intentions vraisemblablement au cours de l'automne 2005.

Dès septembre, la Commission poursuivra la visite des établissements (64) dans le cadre de la nouvelle évaluation de programme entreprise en 2005. Cette opération devrait s'échelonner tout au long de la prochaine année.

La Commission entend compléter l'évaluation des plans stratégiques des cégeps et leur transmettre leur rapport final respectif, d'ici la fin de l'automne. Elle évaluera également les plans révisés qui lui seront transmis au cours de l'année.

Dans le cas de la deuxième génération des plans d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés, la Commission les évaluera au rythme de leur réception.

Au sujet des évaluations de programme antérieures, la Commission fera une relance auprès des collèges qui ont encore des suites à donner à ses recommandations.

Enfin, la Commission poursuivra l'évaluation des politiques institutionnelles relatives aux programmes et aux apprentissages au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Chapitre 4
Le cadre législatif gouvernemental

1. L'accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, la Commission n'a pas reçu de demande d'accès à l'information.

2. La déclaration de services aux citoyens

La Loi sur l'administration publique exige que les ministères et organismes gouvernementaux produisent et publient une déclaration de services. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens, une exigence légale pour se doter d'une déclaration de services, et, par conséquent, l'article 6 de la Loi ne peut s'appliquer dans son cas. La Commission a informé le ministère du Conseil exécutif de cette situation en 2001.

3. La protection des renseignements personnels

En 2004-2005, le responsable de la *Politique des renseignements personnels* a participé aux travaux du Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La responsable des communications fait partie du Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes. À ce titre, elle participe aux activités du réseau et transmet l'information utile au personnel de la Commission.

Le développement, actuellement en cours à la Commission, d'un système d'information interne exploitant plusieurs bases de données l'a amenée à définir un profil d'accès aux renseignements nominatifs pour chaque catégorie d'utilisateurs et à organiser la sécurité du système en fonction de ces profils. En juin 2005, la Commission a rendu accessible la version 1.1 du système. À l'automne, tout le personnel de la Commission recevra une formation incluant autant l'utilisation du système que les attentes de la Commission en matière de gestion des renseignements personnels. Ces attentes s'appliqueront également à l'ensemble des fichiers de renseignements personnels détenus par le personnel de la Commission.

4. L'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique

Conformément à la Loi sur la fonction publique, les ministères et organismes doivent rendre compte annuellement des résultats de leur gestion par rapport aux objectifs gouvernementaux en matière d'accès à l'égalité. Les tableaux qui suivent présentent les résultats obtenus en 2004-2005 (au 31 mars 2005).

Renseignements généraux

Embauche	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	**2**	**0**	**0**	**0**

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 mars 2005	
Effectif total (personnes)	**28**

Représentation des femmes

Niveau de représentation	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
En nombre	**0**	**7**	**1**	**7**	**0**	**0**
En pourcentage	**0**	**43,8**	**50**	**100**	**0**	**0**

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, trois personnes ont rejoint les rangs de la Commission, dont un commissaire nommé par le gouvernement. Le commissaire est entré en fonction en mai 2004 et il est issu de la communauté anglophone.

5. Le suivi des recommandations du Vérificateur général

La Commission dispose d'une procédure simple pour répondre, le cas échéant, aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Après avoir effectué l'analyse des recommandations formulées, un rapport décrivant les actions envisagées ou déjà réalisées et un calendrier de réalisation sont déposés aux membres de la Commission pour adoption. Les actions ou les mesures retenues sont mises en place par les personnes appropriées et un rapport sur l'évolution de la situation est alors transmis au Président. Ce dernier fait état de la situation au Vérificateur général. Le secrétaire général de la Commission assume la coordination du suivi. Les rapports du Vérificateur pour les années 2001-2002 et suivantes ne comprennent pas de recommandation touchant la Commission.

6. Le code d'éthique et de déontologie

En vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Commission s'est dotée d'un code qui, pour l'essentiel, comporte des principes d'éthique et des règles générales de déontologie ainsi que des règles sur l'indépendance et l'impartialité. Le texte se retrouve à l'Annexe XII, page 64.

Rapport annuel de gestion

2004-2005

ANNEXES

Annexe 1

Organigramme, effectif autorisé et budget de fonctionnement de la Commission au 30 juin 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

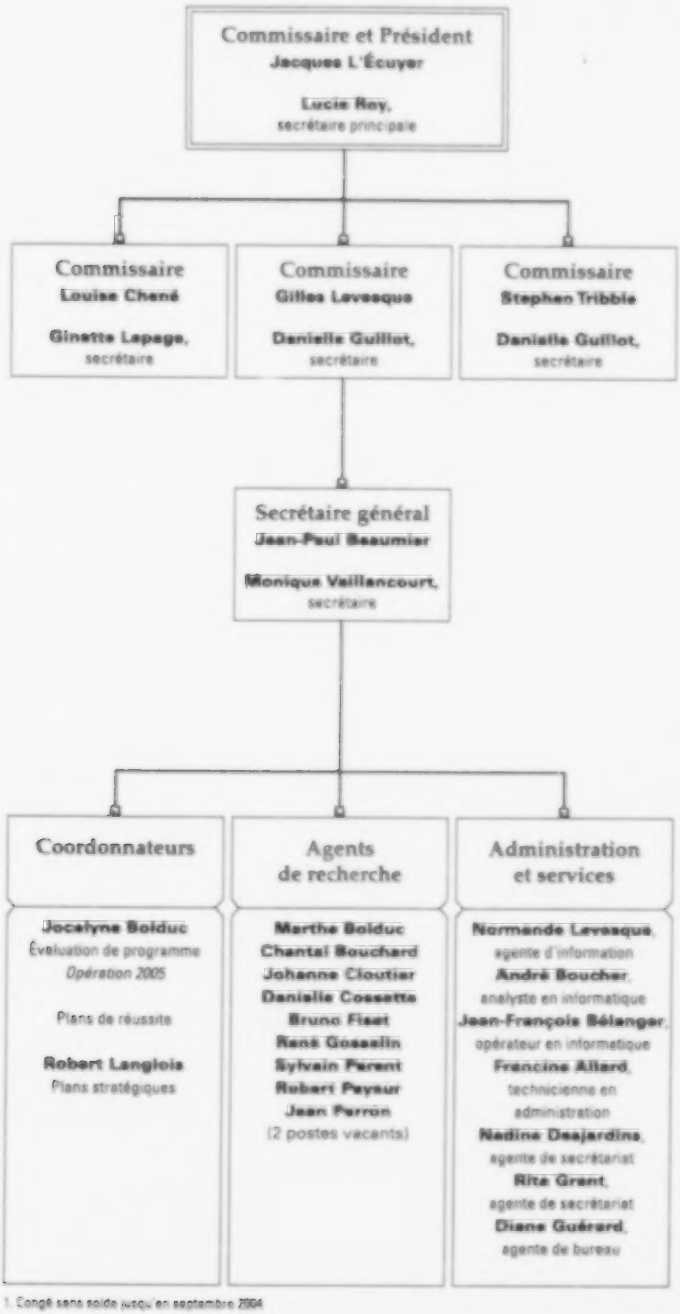

1. Congé sans solde jusqu'en septembre 2004

Tableau 1

L'effectif permanent autorisé par catégories d'emploi au 30 juin 2005

Catégories d'emploi	Nombre
Hors cadre	2
Cadre	1
Professionnels et professionnelles	15
Technicienne en administration	1
Agentes de secrétariat	6
Agente de bureau	1
Opérateur en informatique	1
Total	27

Tableau 2

Budget de fonctionnement de la Commission

Catégories	Budget (en milliers de $)
Traitement	
01 Traitement	1 765,5
Sous-total	1 765,5
Fonctionnement	
03 Communications	105,0
04 Services	318,0
05 Entretien	6,0
06 Loyers	5,6
07 Fournitures	27,0
08 Équipement	5,0
11 Autres dépenses	1,0
Sous-total	467,6
Amortissement	
08 Équipement	19,0
Sous-total	19,0
Total	2 252,1

Annexe II

Membres des comités consultatifs

Comité consultatif sur l'*évaluation institutionnelle*

Louise Chené
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Pierre Cadieux
Ex-directeur des études
Cégep André-Laurendeau

Claude Chayer
Ex-directeur général
Collège Lionel-Groulx

Florian Côté
Conseiller pédagogique en formation continue
Collège d'Alma

Yves de Belleval
Ex-président du conseil d'administration
Collège de Bois-de-Boulogne

Bernard Demers
Directeur général
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Maxime Duguay
Étudiant

Perry Fournier
Ex-directeur des études
Cégep de Matane

Jacqueline Giard
Ex-directrice des études
Champlain Regional College

Gilles Lapierre
Directeur administratif
Cégep de Saint-Jérôme

André Lapré
Directeur des études
Collège André-Grasset

Roger Larose
Professeur de philosophie
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Louise Milot
Ex-vice-présidente à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec

Jacques Nepveu
Conseiller en gestion

Donald Proteau
Ex-président du conseil d'administration
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Jean-Claude Solange
Secrétaire général et directeur des affaires corporatives
Collège Ahuntsic

Nicole Tremblay
Ex-conseillère pédagogique
Cégep Limoilou

Jocelyn Vallée
Ex-directeur général
Cégep de Sherbrooke

Patrick Woodsworth
Directeur général
Collège Dawson

Jean-Paul Beaumier
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation *des plans stratégiques des cégeps*

Gilles Levesque
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Sylvie Bergeron
Adjointe au directeur général
Cégep de Jonquière

J. Terrance Brennan
Directeur des services administratifs et des affaires corporatives
Collège Dawson

Christiane Hardy
Directrice générale
Cégep de La Pocatière

Alain Lallier
Ex-directeur général
Cégep du Vieux Montréal

Réginald Lavertu
Directeur général
Collège de Rosemont

Jacques Nepveu
Conseiller en gestion

Richard Pigeon
Directeur des études
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Claude Rivard
Conseiller en gestion
CRConseil inc.

Robert Langlois
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Annexe III

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2004-2005

Experts externes pour *l'évaluation institutionnelle*

Sylvie Bergeron
Adjointe au directeur général
Cégep de Jonquière

J. Terrance Brennan
Directeur général par interim
Collège Dawson

Pierre Cadieux
Consultant en formation

Gaston Côté
Ex-conseiller en gestion des ressources humaines
DGEC

Alcide Daigneault
Ex-directeur général
Cégep de Rimouski

Hubert Fortin
Ex-directeur des études
Collège Lafleche

Sylvie Fortin
Secrétaire générale
Collège François-Xavier-Garneau

Pierre Gagnon
Coordonnateur de l'évaluation institutionnelle
Cégep de Trois-Rivières

Michel Gélinas
Ex-directeur général
Collège André-Grasset

Jean-Pierre Lacasse
Conseiller d'orientation
Cégep Limoilou

Marie-Johanne Lacroix
Directrice des études
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Gilles Lapointe
Directeur des études
Cégep de Saint-Félicien

Claire Léveillé
Directrice adjointe aux études
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Gervais Michaud
Ex-coordonnateur et professeur de philosophie
Cégep de Sainte-Foy

André Normandeau
Responsable du Secrétariat de l'évaluation périodique
Université de Sherbrooke

Jeanne-Mance Paul
Ex-membre du conseil d'administration
Cégep de Drummondville

Danièle Thibodeau
Directrice générale adjointe
Collège international des Marcellines

Experts externes pour *l'opération 2005 en évaluation de programme*

Louise Balaux
Coordonnatrice du développement pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Michelle Bouchard
Conseillère pédagogique
Collège d'Alma

Florian Côté
Conseiller pédagogique
Collège d'Alma

Diane De Grosbois
Conseillère pédagogique
Collège Ahuntsic

Anna Dera
Professeure de biologie
Champlain - St Lawrence

Brigitte Giroux
Adjointe à la Direction des études
Cégep de Saint-Hyacinthe

Claude Grégoire
Professeur de français et conseiller à l'enseignement
et au développement de programme
Collège Mérici

Richard Harris
Professeur de physique
McGill University

Lyne Hébert
Coordonnatrice du Département de techniques
de réadaptation physique
Collège Montmorency

Robert Howe
Directeur adjoint
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption

Denise Jamison
Adjointe au directeur des études
Cégep de Drummondville

Suzanne Julien
Physiothérapeute
CLSC Québec-Sud

André Lapré
Directeur des études
Collège André-Grasset

Éric Lavigne
Professeur
Collège André-Grasset

Paul Lavoie
Adjoint à la Direction des études
Cégep de Sherbrooke

Danielle Malboeuf
Adjointe au directeur des études
Collège François-Xavier-Garneau

Carlo Mandolini
Professeur de cinéma et communication
Collège André-Grasset

René Moisan
Professeur de français
Champlain - St.Lawrence

Christian Morin
Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Camil Pagé
Coordonnateur du Département de mathématiques
Cégep de Sainte-Foy

Guillermo Pieli
Professeur de chimie
Collège international des Marcellines

Élaine Simard
Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Nicole Tremblay
Consultante en formation

Lyne Trottier
Professeure de techniques d'hygiène dentaire
Cégep de Trois-Rivières

Annexe IV

Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation

Extraits concernant la Commission[1]

Présentation du Ministre (p. 5)

En mars 2000, le ministère de l'Éducation a publié une première version de son Plan stratégique 2000-2003. Ce document traduit le projet collectif auquel le Ministère et tous les réseaux de l'enseignement sont appelés à travailler en faveur de la réussite scolaire du plus grand nombre. Ce projet interpelle également les autres partenaires que sont les parents, les acteurs socioéconomiques et, bien sûr, les élèves, les étudiantes et les étudiants eux-mêmes.

[...]

Ce plan actualisé incorpore la planification stratégique de deux des trois organismes sous la juridiction du ministre de l'Éducation et qui sont tenus, par la Loi, de déposer un tel plan, soit la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

[...]

Mission du Ministère (p. 7)

[...]

À l'enseignement collégial, cette mission éducative se traduit plus précisément par une formation préparant à des études universitaires ou par une formation technique conduisant au marché du travail.

[...]

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial consiste principalement à évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

[...]

Le contexte (p.12)

[...]

- la responsabilité désormais impartie à chacun des établissements de tous les ordres d'enseignement de concevoir et de mettre en œuvre un plan de réussite en fonction de standards élevés ayant pour objet la réussite scolaire et la persévérance nécessaire pour l'obtention du diplôme;

[...]

Les enjeux (p.13)

[...]

- s'assurer que les établissements d'enseignement prennent des mesures appropriées pour hausser les taux de réussite et de persévérance scolaires;
- [...]

Orientations et objectifs stratégiques (p. 14 à 18)

(la réussite, la qualification, les programmes d'études, la gestion, la performance des universités)

[...]

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé s'inscrivent dans l'ensemble de ces orientations selon la nature de leur mandat; il est fait mention également de leur contribution particulière.

[...]

La réussite (p. 15)

La première orientation axée sur la réussite éducative du plus grand nombre est exigeante, en particulier pour les enseignantes et les enseignants. Pour y parvenir, des actions devront être menées sur plusieurs fronts, dont l'adoption d'un plan de réussite par chacun des établissements d'enseignement ainsi que l'adaptation et l'amélioration du Programme de prêts et bourses assurant l'accessibilité financière aux études.

[...]

Les programmes d'études (p. 16)

[...]

En ce qui concerne la formation professionnelle et la formation technique, les programmes d'études doivent avoir pour objet l'acquisition des compétences spécialisées exigées dans un marché du travail en constante évolution en vue de répondre ainsi aux besoins de l'économie du Québec, de ses régions et de la métropole, notamment au regard des pénuries de main-d'œuvre observables.

[...]

1. Il s'agit de références directes à la Commission ou de liens possibles avec ses travaux.

La gestion (p. 16-17)

[...]

Au cours des dernières années, le Ministère a entrepris de renouveler ses pratiques administratives afin d'accroître encore davantage l'efficacité et l'efficience de sa gestion. Parallèlement, il a demandé à tous les acteurs du système d'éducation de préciser leurs objectifs et de rendre compte publiquement des résultats obtenus; les plans de réussite et les contrats de performance comptent parmi les moyens privilégiés à cette fin.

[...]

Contribution particulière de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (p. 18)

De par ses fonctions relatives à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'études, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est plus particulièrement partie prenante à l'orientation ministérielle relative aux programmes d'études.

La planification 2001-2003 de cet organisme comprend par ailleurs des objets plus spécifiquement rattachés à la réalisation de son mandat.

Ainsi, dans les prochains mois, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial compte intervenir auprès des établissements qui n'ont pas encore donné les suites appropriées à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes ciblés par la Commission.

En outre, la Commission poursuivra ses visites d'établissements pour l'évaluation de l'application de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes. La Commission poursuivra également l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages ainsi que celles qui visent les programmes d'études. Le résultat commenté de ces évaluations est rendu public dans les rapports annuels de la Commission.

Enfin, la Commission entend soutenir les établissements dans leur démarche générale d'autoévaluation institutionnelle et commencer les visites d'établissements relativement à ce dossier au cours de l'année 2002.

Indicateurs de résultats (p. 19)

Les indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs visés.

Les indicateurs particuliers des commissions (p. 20)

Les réalisations planifiées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé définissent des indicateurs correspondants de production et de mise en œuvre.

Dans la poursuite de ces objectifs de production, l'une et l'autre commissions ont par ailleurs à se doter des processus appropriés pour étayer le mieux possible leurs avis, comme elles ont à réévaluer régulièrement leurs critères en fonction des évolutions de la réalité éducative et sociale. La qualité d'analyse, la pertinence des avis, le respect des délais et la réalisation des productions prévues constituent les autres indicateurs de base pour ces deux organismes.

Conclusion (p. 20)

Le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation appelle tous les acteurs du système d'éducation à intensifier leurs efforts pour que la population québécoise bénéficie de services éducatifs de qualité, préparant chacune et chacun à vivre dans la société du savoir, à jouer pleinement son rôle de citoyenne ou de citoyen et à s'insérer dans un marché du travail exigeant et évolutif. Pour cela, il faut lutter contre les différentes formes de l'échec scolaire et aider rapidement et efficacement celles et ceux qui éprouvent des difficultés particulières.

Se mobiliser pour amener chaque jeune à la réussite, c'est redoubler d'effort, de créativité et de volonté pour que le plus grand nombre possible de jeunes terminent avec succès, et dans des délais raisonnables, leur projet de formation. C'est aussi amener chaque jeune à effectuer le maximum d'apprentissages et à acquérir le plus haut degré de compétence possible au regard de ses aptitudes.

Le Québec moderne a réalisé avec un succès peu commun la démocratisation de l'éducation fondée sur l'égalité d'accès aux ressources éducatives. Le grand défi que doit maintenant relever le système québécois d'éducation est celui de conduire tous les jeunes à la réussite.

Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2004-2005

1. Plans stratégiques des cégeps (48)

Rapports préliminaires (43)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sorel-Tracy
Collège Shawinigan
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville

Rapports définitifs (5)

Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Jonquière
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Thetford

2. Plans de réussite (18)

Bilan des plans de réussite 2000-2003 (5)

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Centennial
Collège d'affaires Ellis
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École commerciale du Cap

Plans de réussite 2004-2007 et 2005-2008 des collèges privés subventionnés (12)

Collège André-Grasset
Collège international des Marcellines
Collège Bart (1975)
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
Petit Séminaire de Québec - Campus de l'Outaouais

Plan de réussite 2001-2003 – Addenda 2004-2005 (1)

Établissement privé subventionné (1)

Collège Jean-de-Brébeuf

3. Évaluation institutionnelle (53)

Rapports préliminaires (17)

Établissements publics (9)

Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Maisonneuve
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés (6)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège d'affaires Ellis
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec
École commerciale du Cap
Séminaire de Sherbrooke

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire
Campus de la Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Rapports définitifs (36)

Établissements publics (24)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Collège Heritage
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège d'affaires Ellis
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
École commerciale du Cap
Séminaire de Sherbrooke

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire
Campus de la Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

4. Programmes d'études et formation générale

Techniques administratives – Réévaluation (1)

Rapport définitif (1)

Établissement privé subventionné

Collège Bart (1975)

Formation générale – Réévaluation (1)

Rapport définitif (1)

Établissement public

Cégep Marie-Victorin
- École Chaya Mushka, Campus Beth Jacob
- Torah and Vocational Institute

Suites données aux recommandations de la Commission (8 rapports)

Évaluation institutionnelle (3)

Collège d'Alma
Cégep de Saint-Laurent
Collège O'Sullivan de Montréal

AEC des établissements privés non subventionnés (2)

Académie internationale du design et de technologie
Collège CDI / Administration. Technologie. Santé

Sciences humaines (3)

Collège Heritage
Cégep de l'Outaouais
Campus Notre-Dame-de-Foy

5. Politiques institutionnelles

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes PIEP (10 rapports)

Établissements publics (5)

Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Saint-Laurent

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec (formation en ligne)

Établissement privé non subventionné (1)

Collège de l'Estrie inc.

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de technologie agroalimentaire -
- Campus de la Pocatière

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages PIEA (14 rapports)

Établissements publics (6)

Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep régional de Lanaudière – Formation continue
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (2)
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Saint-Laurent

Établissement privé subventionné (1)

Collège Bart (1975)

Établissements privés non subventionnés (6)

Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de l'immobilier du Québec
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay / Lac-St-Jean
Collège MultiHexa Trois-Rivières
École du Show-business

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (1 rapport)

Rapport définitif (1)

Établissement privé subventionné

Collège LaSalle

Annexe VI

Établissements visités dans le cadre d'une opération d'évaluation en 2004-2005

Évaluation de programme – Opération 2005 (8 visites)

Établissements publics (7)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Sorel-Tracy

Établissement privé subventionné (1)

Collège Mérici

Évaluation institutionnelle (10 visites)

Établissements publics (5)

Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Maisonneuve
Cégep de Sept-Îles

Établissements privés subventionnés (3)[2]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège d'affaires Ellis / École commerciale du Cap
Collège O'Sullivan de Québec

Relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire
Campus de la Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

2. Le Collège d'affaires Ellis et l'École commerciale du Cap comptent pour une seule visite. Il en est de même des instituts de technologie agroalimentaire.

Annexe VII

Évaluations en cours au 30 juin 2005

Évaluation de programme – Opération 2005 (73 établissements)

Rapports d'autoévaluation en cours d'analyse à la Commission (16)

Établissements publics (15)

Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Collège Ahuntsic
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain - Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Collège Dawson
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield

Établissement privé subventionné (1)

Collège Jean-de-Brébeuf

Rapports d'évaluation en cours d'élaboration à la Commission (8)

Établissements publics (7)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Sorel-Tracy

Établissement privé subventionné (1)

Collège Mérici

Rapports d'autoévaluation attendus (48)

Établissements publics (31)

Cégep de Baie-Comeau
Champlain - St.Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit*
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin*
Collège Heritage
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais*
Cégep de Rimouski*
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien*
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles*
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier*
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (17)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial*
Collège d'affaires Ellis*
Collège international des Marcellines
Collège Laflèche
Collège LaSalle*
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières*
Conservatoire Lassalle*
École commerciale du Cap*
École nationale de cirque*
Le Petit Séminaire de Québec - Campus de l'Outaouais*
Séminaire de Sherbrooke*

* Un astérisque identifie les collèges qui, par le biais de cette opération, compléteront l'évaluation demandée lors de l'évaluation de l'application de la PIEP réalisée en 1998-2002.

Évaluation reportée à une date ultérieure (2)

Établissements privés subventionnés (2)

École de musique Vincent-d'Indy* en 2007
Institut Teccart (2003) en 2006-2007 *

Plans stratégiques des cégeps (48)

Rapports définitifs transmis aux cégeps (5)

Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Jonquière
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Thetford

Rapports préliminaires transmis aux cégeps (38)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sorel-Tracy
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville

Plan stratégique en cours d'analyse à la Commission (1)

Cégep de Sherbrooke

Plans stratégiques attendus (3)

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Cégep du Vieux Montréal

Annexe VIII

Suites données par les établissements aux rapports d'évaluation de la Commission au 30 juin 2005

Évaluation institutionnelle en 2001-2005 (74 établissements)[3]

Processus d'évaluation terminé (13)

Établissements publics (8)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de La Pocatière
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Thetford

Établissements privés subventionnés (3)

Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège O'Sullivan de Montréal

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Suites attendues (54)

Établissements publics (40)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep Limoilou
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (12)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Bart
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
Séminaire de Sherbrooke

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

3. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 73 établissements.

Réévaluation (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège d'affaires Ellis – au début de l'année 2008
École commerciale du Cap – au début de l'année 2008

Évaluation reportée à une date ultérieure (4)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque
Institut Teccart

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Évaluation de programmes *conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés*

Évaluation menée en 2001-2002 (19 établissements)

Processus d'évaluation terminé (7)

Collège CDI Administration. Technologie. Santé [4]
Collège de l'Estrie
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique ISI

Suites attendues (4)

CINAC
Institut Descartes
Institut supérieur de design de mode
Institut Trebas Québec

Nouvelles autoévaluations (4)

Académie internationale du design et de technologie
— Design de mode (NTC.0N), fin 2004
Collège d'informatique Marsan
— Techniques multimédia (NWE.0T), juin 2004
Cyclone Arts et technologies
— Infographie en cinéma et télévision (903.98), fin 2004
École du Show-business
— Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03), juin 2004

Évaluation menée en 1997-1999 (23 établissements)[5]

Processus d'évaluation terminé (11)

Académie internationale du design et de technologie
Collège April-Fortier
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège Radio-Télévision de Québec
Collège Salette
Collège technique de Montréal
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Institut de création artistique et de recherche en infographie icari inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Suites attendues (1)

Ateliers de danse moderne de Montréal inc.

4. Le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et trois autres établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour 15 établissements.

5. Onze établissements n'offrent plus le programme évalué, dont sept parce que leur permis n'a pas été renouvelé. Le tableau porte donc sur la situation pour 12 établissements.

Évaluation de *la composante de formation générale des programmes d'études* en 1997-2001 (87 établissements)[6]

Processus d'évaluation terminé (66)

Établissements publics (44)

Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Centre matapédien d'études collégiales (Matane)
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep @ distance (Rosemont)
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Bart
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus MacDonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)

Collège Ahuntsic

Suites attendues (17)

Établissements publics (15)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles[7]
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
Cégep Marie-Victorin (f. continue, milieu carcéral)[8]
Cégep Marie-Victorin :
- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka[9]
- Torah and Vocational Institute[9]

Collège de Maisonneuve
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Trois-Rivières
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

6. Trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

7. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.

8. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.

9. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation des programmes de *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1999 (67 établissements)[10]

Processus d'évaluation terminé (52)

Établissements publics (45)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Collège d'affaires Ellis
Collège de l'Assomption
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal[11]
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'entrepreneurship québécois
Collège de l'immobilier du Québec

Suites attendues (7)

Établissements publics (6)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège de Maisonneuve

Établissement privé subventionné (1)

Collège Bart[12]

10. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

11. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

12. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC - LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation du programme de *Sciences humaines* en 1995-1997 (64 établissements)[13]

Processus d'évaluation terminé (59)

Établissements publics (49)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville[14]
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson[15]
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin[16]
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafleche
Marianopolis College
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Suites attendues (2)

Établissements publics (2)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles[17]

13. Un établissement privé subventionné n'offre plus le programme et deux autres n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 61 établissements.

14. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

15. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

16. Le Cegep Marie-Victorin a produit trois rapports (milieu carceral, enseignement ordinaire, formation continue).

17. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles a produit quatre rapports : le Cégep, le Campus de Gaspé, le Centre d'études collégiales de Carleton, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine.

Évaluation des programmes d'*Informatique* en 1994-1996 (54 établissements)[18]

Processus d'évaluation terminé (47)

Établissements publics (44)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne[19]
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège CDI
Collège Herzing
Collège d'informatique Marsan

Suites attendues (3)

Établissements publics (3)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Jonquière

18. Quatre établissements privés non subventionnés sont fermés. Le tableau porte donc sur la situation pour 50 établissements.

19. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

Annexe IX

Opération d'évaluation de programme complétée au 30 juin 2005

Techniques d'éducation en services de garde en 1994-1996 (30 établissements)[20]

Établissements publics (27)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de l'Assomption
Collège Laflèche

20. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Annexe X

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2005

Évaluation de *l'application de la PIEP* dans les programmes conduisant au DEC en 1998-2002 (87 établissements)[21]

Processus d'évaluation terminé[22] *(60)*

Établissements publics (41)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi *
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska *
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou *
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve *
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency *
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont *
Cégep de Sainte-Foy *
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu*
Cégep de Saint-Laurent*
Collège Shawinigan*
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy*
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières *
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset
Collège Bart
Collège international des Marcellines*
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues (2)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Établissement privé subventionné (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

21. Deux établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale et un autre offre seulement une attestation d'études collégiales. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

22. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

* Établissements dont le rapport ne contient pas de recommandation.

Évaluation reportée à une date ultérieure (1)

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald (à déterminer)

Évaluation qui sera complétée dans le cadre de L'évaluation de programme – Opération 2005 *(21)***

Établissements publics (10)

Collège Édouard-Montpetit **
Collège Gérald-Godin **
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à Joliette **
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne **
Collège de l'Outaouais
Cégep de Rimouski **
Cégep de Saint-Félicien **
Cégep de Sept-Îles
Cégep Vanier

Établissements privés subventionnés (11)

Collège Centennial **
Collège d'affaires Ellis**
Collège LaSalle **
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières**
Conservatoire Lassalle**
École commerciale du Cap **
École de musique Vincent-d'Indy **
École nationale de cirque**
Institut Teccart **
Petit Séminaire de Québec, Campus de l'Outaouais **
Séminaire de Sherbrooke

** Il s'agit des 16 collèges dont le rapport devra contenir une brève appréciation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Établissements dont la politique a été évaluée en 2004-2005 (13) - 14 rapports

Établissements dont la politique a été évaluée en 2004-2005 (13) — 14 rapports

Établissements	Jugement
Cégeps (6)	
Collège Dawson	ES
Collège François-Xavier-Garneau	ES
Cégep régional de Lanaudière – Formation continue	S
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (2 versions)	PS - S
Cégep Marie-Victorin	PS
Cégep de Saint-Laurent	ES
Privé subventionné (1)	
Collège Bart (1975)	ES

Établissements	Jugement
Privés non subventionnés (6)	
Collège d'enseignement en immobilier inc.	ES
Collège de l'immobilier du Québec	ES
Collège MultiHexa Québec	PS
Collège MultiHexa Saguenay/Lac-St-Jean	PS
Collège MultiHexa Trois-Rivières	PS
École du Show-Business	ES

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante / PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

Politiques non reçues en date du 30 juin 2005 (3)

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège La Cabriole
Collège informatique Night Hawk
École de sténographie judiciaire du Québec

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP)

Établissements dont la politique a été évaluée en 2004-2005 (10)

Publics (5)

Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Saint-Laurent

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec (formation en ligne)
Établissement privé non subventionné (1)
Collège de l'Estrie inc.

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de la Pocatière

Établissements n'ayant pas transmis leur politique en date du 30 juin 2005 (28)

Public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque
Petit Séminaire de Québec - Campus de l'Outaouais

Privés non subventionnés (23)

Académie du savoir (1995) inc.
Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
CINAC inc.
Collège de photographie Marsan
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège d'informatique Marsan
Collège informatique Night Hawk
Collège Info-Technique
Collège La Cabriole
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Trois-Rivières
Collège Multi-Hexa Saguenay / Lac-St-Jean
Collège Radio-Télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Cyclone Arts et Technologies
École de danse de Québec
École de sténographie judiciaire du Québec
École nationale de l'humour
Institut de Création artistique et de Recherche en infographie
Institut supérieur de design de mode (ISDM) inc.
Institut Descartes
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Politique en cours d'évaluation à la Commission (1)

Privé non subventionné (1)

Collège April-Fortier

Annexe XI

Publications de la Commission

Documents d'orientation

- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence
- L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence

Version anglaise

- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines
- Evaluating Programs of Studies — General Guidelines
- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations

Guides d'évaluation

- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- La composante de la formation générale des programmes d'études
- Le programme de Sciences humaines
- L'évaluation institutionnelle
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde
- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)
- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Mars 1997
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Juillet 2001
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique

Version anglaise

- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors
- The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology
- The General Education component of Programs of Studies
- The Institutional Evaluation
- The Social Science Program

Rapports synthèses

- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes
- Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)
- Évaluation des programmes d'Informatique
- Évaluation du programme de Sciences humaines
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse
- L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle

Version anglaise

- Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 – 1994-1995 – 1995-1996 – 1996-1997 – 1997-1998 – 1998-1999 – 1999-2000 – 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 – 2002-2003 – 2003-2004

Autres publications

- Étude de cas réalisée conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme : Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
- Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study Evaluating Programs of Study in Québec

Annexe XII

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. Elle peut également recommander au ministre de l'Éducation d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission, la Commission entend privilégier les valeurs suivantes :

- l'impartialité et la transparence dans ses processus d'évaluation ;
- l'indépendance qui permet de garantir un traitement équitable ;
- la cohérence et la clarté des jugements de façon à apporter un support réel aux établissements ;
- le respect de la diversité et l'ouverture à un dialogue constant avec les intervenants, dans le but de susciter chez ces derniers un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation ;
- la loyauté et la rigueur afin de renforcer la cohérence et de promouvoir une vision qui entraîne l'adhésion du personnel de la Commission et de tous ses interlocuteurs.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En cas de doute, il doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration incompatible avec la mission de la Commission et renonce à toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.
4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.

14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit donc éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

15. Le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt.

    Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Il doit alors en avertir le président de la Commission.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Disposition finale

Le présent code de déontologie est établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **12 avril 2000**. Il entre en vigueur dès son adoption.

Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial

Québec

54-2410-553